

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023 A 20H15

Première séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Anne-Sophie Fillistorf Zélie Guerra, vice-présidente Tatiana Grushunova Céline St Mart
Messieurs	Paolo Gradassi Pierre Laugeri Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer, président Alain Pipoz David Schütz

Excusés :

Madame	Solveig Rüfenacht
Messieurs	Christian Tripod Yann Berney

.....

Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 6 juin 2023.**
- 2. Proposition et communication du bureau du Conseil municipal.**
 - 2.1 Rappel formation LAC/RAC du lundi 25 septembre 2023
- 3. Communications du Maire et des Adjoints**
 - 3.1 Message du Maire
 - 3.2 Pistes cyclable – Céligny et Vaud
 - 3.3 Référendum
 - 3.4 Camion des pompiers
 - 3.5 PADD Céligny – communication
 - 3.6 Chemin du Léman
 - 3.7 Local Garden information
- 4. Droit d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG**
 - 4.1 8 Décisions
- 5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**

- 5.1 Délibération pour l'acquisition de véhicules et matériel électriques
- 6. Proposition du Maire et des Adjointes**
 - 6.1 Fonds pour la mobilité collective et innovante – Région de Nyon
- 7. Propositions individuelles et questions**
 - 7.1 Canicule – aînés
 - 7.2 Supports vélos
 - 7.3 Slackline
 - 7.4 Nouvelles villas, route de Céligny
 - 7.5 Espaces verts communaux

J.-Nussbaumer, Président, ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du PV du 6 juin 2023

C. St Mart demande une modification, elle n'a pas été interpellée par la Belle Célignote mais par les riverains sans possibilité de stationnement sur leur parcelle
Le PV de la séance de Conseil municipal du 6 juin 2023, rédigé par Heidi Schütz, n'a pas suscité d'autre remarque et a été approuvé.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal.

2.1 Rappel formation LAC/RAC du lundi 25 septembre 2023

J.-J. Nussbaumer, président rappelle que la séance d'information sur la LAC aura lieu à 19h30 le 25 septembre 2023 dans la salle de conférence. Cette formation sera animée par Mme Matthey Doret, juriste.

3. Communications du Maire et des Adjointes.

3.1 Message du Maire

J.-J. Nussbaumer passe la parole à M. le Maire.

Pour commencer, V. Hornung remercie Z. Guerra d'avoir présidé le Conseil pendant 6 mois et J.-J. Nussbaumer d'avoir pris la relève. C'est une mission importante et pas facile.

V. Hornung prend la parole pour préciser qu'il souhaite que tous quittent les séances de CM satisfaits de la tournure des débats. La séance du 25 septembre avec Mme Matthey Doret devrait éclaircir le rôle du législatif et de l'exécutif ! Il ne s'agit pas d'un contrôle du législatif par l'exécutif et non plus d'un contrôle de l'Exécutif par le Conseil municipal ! C'est le SAFCO qui est chargé de contrôler le fonctionnement des communes. Selon V. Hornung, le CM et l'Exécutif sont complémentaires. Pour la bonne marche de la commune, V. Hornung reçoit volontiers les remarques et propositions des Conseillers municipaux qui par leurs aptitudes personnelles ou professionnelles auraient des suggestions à faire dans différents projets en cours.

J.-J. Nussbaumer remercie V. Hornung et espère que ces mots seront entendus pour la marche des séances de CM.

3.2 Pistes cyclables – Céligny et Vaud

J.-J. Nussbaumer passe la parole à Mme Chassot Leiglon.

Pour répondre à une question posée lors d'une séance de Conseil municipal, S. Chassot Leiglon s'est renseignée auprès de l'Etat de Genève. Il s'agit d'un projet devisé à 20 millions prévu à l'horizon 2023. Il en est actuellement au stade d'étude de faisabilité, les travaux devraient commencer en 2026.

S. Chassot Leiglon précise que toutes les communes de la Rive droite ont une même volonté : le terrain passé en piste cyclable devra être racheté et non pas faire l'objet d'expropriation. L'Etat devrait donc tout faire pour rester dans les limites de parcelles des routes cantonales pour des questions budgétaires.

3.3 Référendum

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung qui explique dans les grandes lignes, la procédure en cours relative au référendum déposé contre la délibération du Conseil municipal du 7 mars 2023 relatif à l'acceptation d'un crédit d'étude pour l'avant-projet des Grands-Chênes II de CHF 700'000.

L'Exécutif rédige en ce moment un argumentaire avec l'aide d'une spécialiste et les référendaires en font de même de leur côté. La Mairie organise le 12 octobre une séance publique de débats avec la présence d'un médiateur. Quatre intervenants sont prévus dans chaque partie. La votation aura lieu le 12 novembre 2023. L'argumentaire a été présenté au bureau du Conseil municipal et non au Conseil municipal car il ne doit pas être publié pour l'instant.

3.4 Camion des pompiers

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung qui annonce que l'Exécutif a fait l'acquisition du camion de pompiers d'occasion trouvé par la Cie 19. Avec quelques adaptations, il pourra être logé dans le local actuel après changement de la porte du local. Ce camion de 8,8 tonnes avec une citerne d'eau de 1'000 l., répond aux normes actuelles. Son prix est de CHF 146'000 et la livraison est prévue le 25 octobre 2023. V. Hornung remercie la Cie 19 et son Capitaine pour toute l'énergie déployée à trouver un camion d'occasion répondant aux besoins de la Commune.

3.5 PADD Céligny - communication

J.-J. Nussbaumer annonce que tous ont reçu les 22 pages de la Charte du Plan d'action pour le développement durable, il passe la parole à S. Chassot Leiglon qui résume que cette charte reprend les points ressortis du sondage effectué à Céligny. Elle précise que Céligny prend la mesure de l'urgence et s'engage par une stratégie en plusieurs axes et champs d'actions prioritaires ainsi que des actions secondaires.

3.6 Chemin du Léman

J.-J. Nussbaumer précise que ce dossier est ralenti depuis plusieurs années par des oppositions répétées des voisins. Il passe la parole à S. Chassot Leiglon qui rappelle que le but est de maintenir un accès au lac sur cette petite parcelle propriété de la Commune. Les aménagements prévus sont rudimentaires : un

portail, un escalier et un banc. Le CM a toujours refusé que cette parcelle soit privatisée. Le projet a repris son cours avec la fin des recours et la sélection des fournisseurs a commencé

3.7 Local Garden information

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon qui annonce la fin de l'expérience qui était un projet pilote d'une serre autogérée pour de futures implantations en ville. S. Chassot Leiglon constate une réussite didactique par la visite des élèves de l'école. Malgré tout, ce projet n'a pas été rentable en raison des choix qui ont été faits : trop de chemins et pas assez de surface cultivée. De plus, la robotisation a échoué. La serre a été revendue par la Commune et le terrain presque remis en état. Les arrivées d'eau et d'électricité ont été conservées en réserve le long du local des pompiers.

4. Droit d'opposition

4.1. 8 décisions.

Décisions de l'ACG : par 7 oui, 0 non et 2 abstentions le CM décide de ne pas faire usage de son droit de veto concernant les points suivants :

- ✓ Subvention relative l'octroi en 2024, par le Fonds intercommunal de F 5'000.- par place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal au financement 2024 du Bibliobus intercommunal.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2024 attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de F 1'500'000.-.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2024 attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de F 300'000.-.
- ✓ Participation 2024 au financement d'investissements informatiques généraux pour F 1'000'000.-
- ✓ Participation du Fonds intercommunal aux charges 2024 de fonctionnement du GIAP (Groupement Intercommunal des Activités Parascolaires) pour un montant de F 7'400'000.
- ✓ Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de F 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand-Théâtre.
- ✓ Octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de F 41'945, relatif à un dépassement extraordinaire de l'enveloppe culturelle 2023.

5. Projet de délibération

5.1. Délibération pour l'acquisition de véhicules et matériel électriques

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon

S. Chassot Leiglon rappelle la demande de modernisation des véhicules de la commune de Y. Berney lors de la séance de CM du 10 mai 2022. Cette proposition a lancé le projet de changement de matériel pour diminuer le bruit et la pollution. Après plusieurs visites dans des entreprises, récoltes d'informations

et essais de véhicules un choix de véhicules et matériel a été faits en concertation avec les employés communaux, vu l'accord de principe du CM de janvier 2023. Il s'agit d'un petit véhicule en remplacement de la Kangoo et une petite camionnette. Pour ce qui est du matériel, il est prévu d'acquérir un taille-haie, une tondeuse et une débroussailleuse.

L'ancien matériel sera soit revendu ou donné à une ressourcerie et la camionnette pourrait être conservée 6 mois pour tester. Les véhicules seront stationnés et rechargés la nuit aux Grands-Chênes.

A. Pipoz demande si la citerne à eau sera placée sur le petit véhicule.

S. Chassot Leiglon répond par l'affirmative et que la pompe électrique pour eau sera indépendante du véhicule. Le petit tracteur John Deere sera conservé.

P. Laugeri demande ce qu'il en est des frais d'entretien.

P. A. Aubert répond qu'il y aura moins de frais d'entretien.

Z. Guerra demande quel âge a le matériel thermique actuel (ndlr. Environ 10 ans et plus, sauf Kangoo et petit matériel).

J.-J. Nussbaumer demande comment se fera le déblaiement de la neige.

S. Chassot Leiglon répond qu'il se fera toujours avec le tracteur, les véhicules électriques ne seront pas assez puissants.

S. Chassot Leiglon lit la délibération :

Acquisition de véhicules et outils électriques pour la gestion des espaces verts de la commune

Vu la demande faite lors de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2022 pour la modernisation du matériel du personnel d'exploitation,

vu les tests réalisés par le personnel sur 4 marques de véhicules différents.

vu la réalisation d'un comparatif et d'une adaptation des véhicules aux besoins particuliers de la commune et la sélection par les futurs utilisateurs des véhicules et outils

vu l'objectif de réduction des nuisances sonores et de la production de CO2 pour l'entretien du territoire,

vu la possibilité d'utiliser les installations de recharge des véhicules électriques aux Grands-Chênes,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D é c i d e

par 7 oui, 0 non et 2 abstentions

1. D'acquérir deux véhicules électriques en remplacement des véhicules actuels,
2. D'acquérir divers outils électriques, ainsi que les batteries, chargeurs et harnais
3. D'ouvrir au Maire un crédit de 160'000 F destiné à ces acquisitions.
4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense prévue au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 160'000 F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'acquisition de ce bien.

6. Proposition du Maire et des Adjointes

6.1. Fonds pour la mobilité collective et innovante – Région de Nyon.

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon qui évoque le projet de « Région de Nyon » pour un fonds pour la mobilité collective et innovante. Ce projet a pour but de favoriser le report modal et l'amélioration du réseau des transports collectifs avec la volonté d'un passage au quart d'heure et la promotion des transports publics. Ce programme est estimé à 9.3 millions de francs et devrait coûter F 9 par habitant de notre commune soit F 7'500 par an pour un engagement sur 10 ans (minimum 7 ans).

J.-J. Nussbaumer estime le projet coûteux et demande quelle autre amélioration que la cadence est prévue.

S. Chassot répond que ce projet doit développer l'utilisation des transports collectifs.

P. Laugerer estime pour sa part que les transports publics seront beaucoup plus attractifs, en direction de Lausanne, avec un passage au quart d'heure.

N. Meda demande pourquoi un fonds et non pas le recours aux impôts, quel est l'enjeu ?

P.-A. Aubert explique que le fonds permet d'avoir une marge de manœuvre, une flexibilité plus grande que le recours à la fiscalité qui doit passer par l'approbation des législatifs de toutes les communes chaque année. Il permet d'avoir une vision sur 10 ans.

N. Meda estime qu'il faudrait en profiter pour insister sur l'importance pour Céligny d'avoir une station de vélos en libre-service.

V. Hornung précise que notre participation n'est pas très élevée !

P.-A. Aubert ajoute que Région de Nyon gère les transports collectifs dans la région, il faut se rendre compte que nous sommes genevois. Région de Nyon se conforme aux lois vaudoises, nous n'avons pas de levier car nous sommes genevois.

S. Chassot Leiglon relève l'importance de travailler en intercommunalité.

V. Hornung rappelle que la Commune souhaite une réduction des émissions en concordance avec « Vision 2030 ».

D. Schütz demande si les anciennes gares CFF de Founex, Céligny et Crans sont condamnées à tout jamais.

S. Chassot Leiglon confirme qu'effectivement dans plusieurs régions, le souhait des différents professionnels en charge des transports et de l'urbanisation dans le projet du Grand Genève aimeraient réaffecter des gares fermées.

Z. Guerra demande s'il est prévu que l'enveloppe de ce Fonds augmente encore.
S. Chassot Leiglon répond que ce Fonds est prévu pour lancer le changement et non uniquement pour la réflexion.
J.-J. Nussbaumer demande combien de communes doivent adhérer pour lancer le programme.
P.-A. Aubert précise que le but est d'impliquer toutes les communes car mêmes les petites auront un avantage par les liaisons transversales.
J.-J. Nussbaumer estime qu'un bus toutes les 15 min c'est exagéré ! Pour lui, c'est beaucoup de pollution et de pollution sonore également.
V. Hornung précise que des groupes de travail ont réfléchi à ces problématiques.
P. Laugeré a vu dans les documents qu'une partie du budget ira pour tester des nouveaux moyens de transports.
S. Chassot Leiglon précise que la problématique des vélos en libre-service est une autre discussion.

A la majorité des membres présents le CM donne son accord de principe pour la participation de la Commune de Céligny au projet de Fonds pour la mobilité innovante de Région de Nyon.

Une délibération sera soumise au CM lors d'une prochaine séance.

7. Propositions individuelles et questions

J.-J. Nussbaumer demande si quelqu'un a une proposition ou une question.
J.-J. Nussbaumer suggère qu'à l'avenir les membres du CM envoient leurs propositions ou questions 10 jours avant la séance afin de mieux préparer les réponses (ndlr. Ceci n'est pas une obligation).

Sécurité route de Founex.

P. Laugeré signale que des rodéos routiers ont lieu sur la route de Founex. Il cite l'exemple du dimanche 20 août 2023 à 17h40, deux puissants véhicules dont une sans plaque, de front, ont fait une course sur la route de Founex en plein après-midi ! La police a été avisée et a donné des consignes de sécurité mais est arrivée trop tard pour intervenir. La voiture avec plaque a été dénoncée.
V. Hornung demande que ce genre d'information soit transmise rapidement à la Mairie pour dénonciation à la police.

Radar didactique.

A.-S. Fillistorf constate que le radar didactique de la route de Founex est mal placé et affichait même de fausses informations pendant une certaine période.

Calendrier des manifestations.

J.-J. Nussbaumer est étonné qu'il y ait eu autant de manifestations en même temps le week-end du 1 et 2 septembre 2023. Il est dommage de ne pas avoir un agenda commun.
P.-A. Aubert précise qu'il s'agissait de manifestations privées.
N. Meda propose d'indiquer, en début d'années, sur le site internet de la commune, les manifestations de la Commission culture et loisirs comme base.
A. Pipoz fait remarquer qu'il est difficile de trouver des dates qui remplissent toutes les conditions !

7.1. Canicule – aînés.

J.-J. Nussbaumer, en tant qu'aîné de la commune, a reçu, lors de la canicule, un sachet de pastilles d'aromatisation de l'eau de boisson à diluer. Il remercie la mairie, mais aurait souhaité des explications complémentaires en français.

7.2. Supports vélos.

J.-J. Nussbaumer trouve dommage que les supports à vélos ne soient pas encore installés en cette fin d'été.

V. Hornung répond que le dicastère de Mme Chassot Leiglon est très chargé, elle doit prioriser ses dossiers.

7.3. Slackline.

J.-J. Nussbaumer fait la même remarque pour la slackline.

S. Chassot Leiglon annonce qu'elle est commandée et sera installée le 18 septembre.

7.4. Nouvelles villas, route de Céligny

J.-J. Nussbaumer a envoyé plusieurs courriers à la Régie de ces villas en raison de l'allumage de l'éclairage déjà à 16h même en été ! Ceci sans résultat !

V. Hornung répond qu'il avait lui-même écrit en décembre 2022.

Selon A Pipoz l'éclairage est éteint à 23h.

P.- A. Aubert précise qu'il s'agit d'un domaine privé.

7.5. Espaces verts communaux

J.- J. Nussbaumer trouve que l'herbe dans certains espaces publics reste trop longtemps non fauchée, il ne trouve pas très joli, il faudrait faucher le 15 juin et non le 15 juillet.

A.-S. Fillistorf, pour sa part, ne trouve pas laid. C'est une question d'appréciation personnelle.

S. Chassot Leiglon répond qu'elle va regarder comment améliorer.

Le président lève la séance à 21h45


Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil municipal


Membre du Conseil municipal


Heidi Schütz
Secrétaire communale